



CUMITATU DI A MUNTAGNA CORSA  
COMITÉ DE MASSIF DE CORSE

  @MassifCorse

5<sup>ma</sup> EDIZIONE

# SCONTRI DI A MUNTAGNA CORSA MONTEGROSSU

10 & 11  
DI FERRAGHJU 2022

● MONTEMAIÒ

● LUNGHIGNANI

CASSANI ●



## *Synthèse des Assises de la Montagne*

U CUMITATU DI A MUNTAGNA CORSA

# I SCONTRI DI A MUNTAGNA CORSA

---

## MONTEGROSSU

10 & 11 FÉVRIER 2022

Étaient présents à la tribune : Jean-Félix ACQUAVIVA (Président du Comité de Massif, Député de la 2ème circonscription de Haute-Corse), Marie-Antoinette MAUPERTUIS (Présidente de l'Assemblée de Corse), Julien PAOLINI (Président de l'Agence l'Aménagement Durable d'Urbanisme et d'Energie de la Corse), Angèle BASTIANI (Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse), Guy ARMANET (Président de l'Office de l'Environnement de la Corse), Dominique LIVRELLI (Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse), Alexandre VINCIGUERRA (président de l'Agence du Développement Economique de la Corse), Francis GIUDICI (président le communauté de Communes FIUMORBU CASTELLI), Jean-Marc BORI (Maire de MONTEGROSSU).

La commune de MONTEGROSSU a accueilli la 5ème édition des Assises de la montagne les 10 et 11 février 2022 sous la présidence de Jean-Félix ACQUAVIVA, Président du Comité de Massif, Député de la 2ème circonscription de Haute-Corse, et en présence de Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse ainsi que de nombreux membres du Conseil Exécutif, élus, membres du Comité de Massif et acteurs économiques, associatifs ainsi que des acteurs de la filière bois des territoires de montagne.

# *Séance plénière*





## PROPOS LIMINAIRES

### ***Jean-Marc BORI, Maire de MONTEGROSSU***

Monsieur le maire remercie le Président du Comité de Massif d'avoir choisi sa commune pour accueillir les Assises de la montagne qui sont l'occasion de promouvoir le développement et la protection de l'intérieur des territoires.

La commune va fêter cette année ses 50 ans d'existence puisqu'elle est née en 1972 de la fusion des communes de Cassani, de Lunghignani et de Montemaiò.

Cet exemple de fusion est l'un des derniers en Corse : Montegrossu, c'est trois villages, trois églises, trois cimetières, deux écoles, trois bâtiments communaux, des réseaux d'infrastructures, d'eau et d'assainissement qu'il faut entretenir rénover voire créer tout comme les réseaux de téléphonie et numérique.

En cela, on ne peut que louer l'existence du Comité de Massif (CdM) qui accompagne les communes dans toutes ces entreprises.

### ***Jean-Félix ACQUAVIVA, Président du comité de Massif***

Le président rappelle que ces deux journées consacrées à la 5ème édition des Assises de la montagne, sont l'occasion de faire un bilan d'étape sur la mise en œuvre des politiques de la montagne.

Le CdM avec l'ensemble des Agences et Offices œuvrent à la mise en convergence des politiques de la montagne (politiques co-construites). La mobilisation de cette convergence nécessaire à la revitalisation des territoires de l'intérieur représente un combat de société. Ce combat de société est impératif pour avoir une Corse rééquilibrée avec un avenir économique et social par la mise en valeur de ces territoires.

C'est le cas avec les différentes thématiques qui seront abordées et présentées par les président(e)s des Agences et Offices respectifs que sont la relance de la filière bois, la gestion des sites touristiques et l'autonomie alimentaire.

## **Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse (AC)**

En sa qualité de membre du comité des Régions Européennes, la Présidente de l'Assemblée de Corse apporte quelques informations du Comité des Régions ; sur le vote d'un rapport intitulé « Vision à long terme du monde rural européen » ayant eu lieu en janvier dernier», et dont les préoccupations corses sont partagées par d'autres territoires européens montagneux. Le diagnostic de ce rapport porte sur la situation critique de la désertification de l'intérieur de ces régions.

Les élus, membres de ce comité sont alarmés par cette question et appellent la commission à la mise en œuvre d'un agenda rural en Europe.

Plusieurs points sont mis en évidence :

- Le constat de la forte complémentarité qu'il existe entre le monde urbain et le monde rural ;
- De grandes orientations stratégiques sont souhaitées par l'ensemble de ces élus.

Dans le rural, au delà de l'agriculture, il est également question du tourisme, de la question de la mobilité, de celle du numérique, de celle de l'énergie etc...

A l'échelle européenne, il y a une mobilisation qui se concrétise, d'où la nécessité de coopérer avec ces territoires européens.

Il faut aborder les questions de manière sectorisée mais également travailler dans une réflexion transversale de co-construction.



# ➤➤➤ PRÉSENTATION DES THÉMATIQUES

**Julien PAOLINI, Président de l'Agence l'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse (AUE)**

Dans le cadre de ses fonctions, le Président de l'AUE a en charge un certain nombre de thématiques que sont l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'énergie ; cette dernière constitue une problématique essentiellement urbaine.

Le sujet de la filière bois ramène à une dimension collective dans la mesure où elle représente un patrimoine naturel et culturel.

Pour structurer la filière bois, qui est au confluent de diverses politiques publiques, dont les enjeux sont multiples à savoir : le tourisme, l'énergie, l'aménagement du territoire, l'agriculture, la biodiversité, le développement de sport de pleine nature etc..., la réflexion doit se faire autour du massif forestier Corse qui reste le meilleur espace au plus près des territoires et des populations concernés.

Pour reprendre les propos de Maître SPADONI à la chambre des territoires : « l'attachement à la terre c'est les racines du peuple corse » où il a été question de débattre de la pression foncière, de la spéculation immobilière, de la fiscalité notamment, le Président PAOLINI ajoute que la forêt constitue le tronc du peuple corse puisqu'elle a permis de le nourrir avec la châtaigneraie, de le loger et de le chauffer.

En plus de cette mémoire collective et d'attachement à la terre, le rôle structurant de la forêt est indéniable à la construction de la Corse.

## **Bilan Historique :**

Depuis 30 ans et toutes mandatures confondues, des travaux se sont succédés devant l'Assemblée de Corse sur la problématique de la forêt et du bois.

- 1992 : 1ères assises de la forêt
- 2002 : Loi Notre a permis le transfert des propriétés domaniales de la forêt de l'État à la CdC avec un manque de moyens
- 2014 : Nouvelles assises de la forêt et du bois
- 2022 : Plan régional forêt bois qui a le mérite de raviver le débat sur la question de la forêt et du bois

Il fixe les orientations stratégiques qui traitent de la problématique du réchauffement climatique, de la résilience et de la préservation de la biodiversité. Le plan doit se conformer à la réalité du territoire, il ne peut être transposé à l'ensemble des régions.

La filière est en grande difficulté ; l'accès à la ressource qui existe, reste difficile pour l'ensemble des acteurs de la filière. Le Conseil exécutif de Corse partage cette problématique et entend œuvrer en ce sens avec la collaboration et la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés par la filière. Le but est d'aboutir à un plan opérationnel, pragmatique, d'en fixer les priorités et d'y apporter les moyens techniques financiers nécessaires.

# PRÉSENTATION DES THÉMATIQUES

## **Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC)**

La Présidente de l'ATC aborde la thématique de la fréquentation des sites touristiques. En sa qualité de Présidente de l'ATC, elle indique être fréquemment interrogée sur ce sujet parfois qualifié de "sur fréquentation" ; cela a été le cas il y a quelques semaines à l'Assemblée de Corse.

### **Quelques données chiffrées :**

L'économie touristique directe représentait, en 2017, 39% du PIB de notre île.

Cette manne importante, qui est notre première source de revenus et qui fait vivre des milliers de corses, comporte aussi des désagréments qui, bien entendu, rendent parfois son acceptabilité difficile.

L'immense majorité de ces désagréments liés au tourisme sur notre île découle du phénomène de « pic » de population dont souffre la Corse au plus fort de l'été, et qui n'est d'ailleurs pas uniquement dû à la fréquentation touristique.

La variation de population présente en Corse sur une année prend ainsi la forme d'une courbe très abrupte dont le sommet se situe entre le 5 et le 12 août qui correspond, selon l'INSEE, 430 000 personnes environ présentes dans l'île en plus de la population résidente.

La population hivernale de l'île, à ce moment précis est multipliée par 2,30 ce qui représente un maximum de 760 000 personnes présentes sur notre territoire.

Il faut donc faire face à un ensemble de problèmes : saturation du réseau téléphonique, saturation du réseau électrique, surconsommation d'eau, sites naturels qui débordent, embouteillages interminables, pollution, etc... Elle souhaite d'ailleurs, avec l'Observatoire de l'ATC, recueillir des données plus précises sur la typologie de voyageurs se rendant en Corse tout au long de l'année afin de mieux appréhender le problème.

Pour faire face à la problématique de fréquentation des sites qui est réelle plusieurs solutions pourront être apportées, à très court terme et à moyen terme.

Tout d'abord, il est nécessaire de protéger les sites naturels victimes de leur succès, en collaboration avec les territoires. Ces démarches existent déjà sur notre territoire, avec le soutien de l'ATC, notamment sur les Opérations Grands Sites actuelles et à venir (Parata/Sanguinaires, Nebbiu Conca d'Oru ou Bunifaziu) qui ont pour objet de procéder à l'aménagement des espaces fragiles et à la régulation de la fréquentation des visiteurs.

Ces aménagements concernent essentiellement le littoral pour le moment, mais pourront dans le futur être étendues aux sites de montagne, notamment à Bavella ou dans la Restonica.

Par ailleurs, l'ATC soutient activement les territoires qui désirent maîtriser la fréquentation de leurs sites naturels, (Capu Laurosù à Prupia, site du Conservatoire du littoral, dans les vallées du Verghellu, du Fangu ou de la Richiusa, etc...).



# PRÉSENTATION DES THÉMATIQUES

Ces opérations permettent un contrôle et une meilleure répartition des flux humains ayant vocation à être intensifiées et multipliées, et permettent à l'ensemble des acteurs d'être partie prenante : le Comité de Massif bien sûr, communes, intercommunalités, opérateurs privés, Parc Naturel régional de Corse, Office de l'Environnement de la Corse...

Dans un second temps, la fréquentation doit être jugulée par un mécanisme de déconcentration touristique (politique touristique actuelle de l'ATC).

Le phénomène de concentration touristique que connaît la Corse revêt un triple aspect : temporel, géographique et de provenance.

## **Travaux de la politique touristique de déconcentration :**

Un travail de recensement et de programmation de parcours thématiques est en cours afin de permettre la diversification et la meilleure répartition des flux touristiques.

Bon nombre de sentiers et itinéraires d'intérêt paysager sont exceptionnels et peu fréquentés, alors que d'autres sites comme le GR20 sont saturés ; il faut donc en faire la promotion.

En parallèle, un travail de promotion de notre destination est en cours auprès de publics différents, notamment à l'étranger, afin de faire baisser le taux de tourisme domestique qui oscille selon les années entre 72 et 86% (en Sardaigne, le taux de tourisme domestique n'est que de 50%).

Enfin, en abolissant l'idée même de "saison" touristique, et en promouvant un tourisme thématique annuel, la baisse de la fréquentation lors du pic estival se fera mécaniquement.

La problématique de la fréquentation des sites touristiques en Corse appelle donc une double réponse :

- une action locale, site par site, avec l'ensemble des acteurs concernés dont beaucoup sont aujourd'hui concertés,
- l'impulsion d'une politique nouvelle de déconcentration touristique, qui permettra de mieux accueillir les touristes et de la manière la plus acceptable pour l'ensemble des corses.





# PRÉSENTATION DES THÉMATIQUES

## **Guy ARMANET, Président de l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC)**

Comment concilier la préservation de l'espace et l'accueil d'un public toujours plus nombreux ? Comment prendre des décisions et aménager en connaissance de cause ?

Pour intervenir, nous devons disposer d'indicateurs fiables et pertinents afin de donner à l'analyse de la fréquentation une place essentielle dans le plan de développement de l'espace : elle devient un indicateur de pilotage.

L'itinérance et les flux d'un tourisme de masse convergent vers des grands sites naturels de la montagne Corse les plus accessibles : Restonica, Bavedda, ... ainsi que sur les sentiers de randonnée.

La maîtrise des impacts de la fréquentation de ces monuments naturels doit être appréhendée avec justesse et pragmatisme.

Il s'agit de répondre à des questions d'apparence basique mais pour lesquelles très peu d'informations précises – voire aucune – ne sont pas disponibles. La mesure de la fréquentation renvoie alors, certes à des individus et des pratiques, mais aussi au temps et à l'espace.

L'Office de l'Environnement de la Corse, conscient de ces enjeux majeurs recherche une meilleure articulation entre la gestion des flux, leurs retombées et la nécessaire ouverture aux publics. Il a entamé pour cela une démarche globale d'évaluation des flux sur notre territoire depuis 2019 (expérimentation dans un premier temps sur des sites spécifiques).

Ce projet opérationnel animé et coordonné par l'OEC nous a conduit à développer plusieurs axes d'intervention :

- mise en place de protocoles d'analyse quantitative et qualitative des flux,
- mise en place d'une équipe de terrain,
- mutualisation des données et des informations.

Dans ce cadre, des dispositifs de comptage de la fréquentation disposés sur les sites patrimoniaux nous permettent aujourd'hui d'appréhender les évolutions des flux sur les territoires. Ces outils de comptage donnent des éléments chiffrés sur le nombre de visiteurs et indiquent les pics et les périodes de fréquentation.



# PRÉSENTATION DES THÉMATIQUES

La présence des agents de l'OEC sur le terrain, en tant qu'animateurs est alors essentielle non seulement en tant que dépositaire d'un message à transmettre mais aussi en tant que garant de l'esprit des lieux. C'est une reconnaissance intrinsèque de la gestion effective des sites.

L'OEC dispose donc sur la chaîne centrale de l'île d'une équipe opérationnelle composée d'une vingtaine de saisonniers encadrés par des personnels permanents dont les missions permettent de :

- Mettre en place l'étude de fréquentation,
- Relever des éco-compteurs
- Réaliser des questionnaires de fréquentation
- Identifier les nœuds de fréquentation,
- Assurer une mission globale d'information du public,
- Transmettre aux randonneurs les valeurs de la protection environnementale : faune, flore, bonnes pratiques, gestion des déchets etc....

L'objectif vise à définir une « limite d'élasticité » entre le seuil maximal et celui, optimal, qui assure les meilleures retombées économiques. L'exercice s'avère complexe, car les variables sont multiples :

- la capacité physique d'accueil des différents sites à différentes périodes de l'année et sous différentes conditions atmosphériques, édaphiques et écosystémiques,
- l'aptitude de ces milieux à soutenir des volumes différents de fréquentation sans déformation et sans impact négatif pour les milieux et les populations,
- l'acceptation de restrictions par les habitants, les visiteurs, les acteurs économiques. Il nous appartient de partager les analyses afin de décider ensemble.

C'est un travail précurseur qui nous questionne non seulement sur les problématiques d'aménagement mais surtout sur les choix stratégiques d'évolution des usages des sites à haute valeur patrimoniale.

Nous sommes au début d'un processus qui devra nous conduire sur le chemin d'une fréquentation maîtrisée des espaces naturels avec la volonté de protéger, de gérer et de partager un patrimoine naturel, culturel et paysager d'exception.

## ***Dominique LIVRELLI, Président de l'Office du Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC)***

L'autonomie alimentaire est au centre des revendications nationalistes depuis plus de 50 ans.

Aujourd'hui, toutes les régions, tous les pays se trouvent en extrême dépendance aux approvisionnements extérieurs pour l'alimentation de leurs populations.

La mondialisation, l'hyperspécialisation des territoires, la concentration et l'exploitation intensive pour réaliser des économies d'échelle en sont les causes majeures.



# PRÉSENTATION DES THÉMATIQUES

Il est donc urgent de traiter la question de l'anticipation des crises et de la résilience alimentaire surtout après la crise économique sanitaire que nous vivons depuis deux ans.

La résilience de la Corse, en cas de grosse crise, est relativement faible puisque les stocks alimentaires disponibles correspondent à 3 jours d'approvisionnement si les transports de marchandises étaient stoppés brutalement.

Cela appelle à une politique vigoureuse de renforcement de la sécurité alimentaire.

Prendre le chemin de l'autonomie alimentaire suppose de répondre aux besoins alimentaires de la population et à la durabilité, diversité et productivité des exploitants agricoles (faire converger notre production agricole à la demande des ménages).

La part du local dans la totalité des produits d'origine agricole consommés par les ménages représente 2% en moyenne des villes françaises (soit 2.66% à BASTIA et 1.88% à AIACCIU).

Pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, celle-ci doit constituer un objectif commun à travers la convergence des politiques publiques de l'ensemble des Offices et Agences et du Comité de Massif.

Une alimentation en circuits courts représente :

- plus de résilience et de sécurité alimentaire en cas de crise,
- moins d'émission de gaz à effet de serre (transport des marchandises),
- plus grande fraîcheur et meilleure qualité des aliments,
- transformation sur place, relocalisation des emplois,
- conserver la vocation agricole des terres, lutter contre la spéculation immobilière.

La collaboration de l'ODARC et du CdM permet d'annoncer le lancement proche d'un projet pilote transversal : L'identification des terres disponibles, notamment communales permettra de lancer des sites pilotes de mise en culture de productions nécessaires à une alimentation diversifiée pour les populations locales.

Ainsi, la commune d'U MUCALE pourrait inscrire 10 hectares à ce projet, la commune de MONTEGROSSU entre 5 à 8 hectares etc...

L'objectif est de mutualiser les moyens financiers, techniques et humains de l'ODARC, de l'OEHC, du CdM, et du PNRC, dans des opérations d'installation d'agriculteurs « clefs en main » visant à augmenter une production de biens agricoles de première nécessité et de les rendre accessibles à la population en circuits courts.

De nouveaux outils sont envisageables depuis l'adoption de la loi EGALIM du 31 octobre 2018 avec notamment les Projet d'Autonomie Alimentaires Territoriaux (PAT). C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'a été initié le PAT porté par la CC Fiumorbu Castellu mais aussi celui de l'Isula Rossa ou encore celui du Sartinesi.

# ➤➤➤ PRÉSENTATION D'UN PROJET D'AUTONOMIE ALIMENTAIRE (PAT)

SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FIUMORBU CASTELLU  
FRANCIS GIUDICI

La problématique alimentaire est au cœur des préoccupations de la Communauté de communes (CC) Fiumorbu Castellu qui, dans un contexte de changement climatique, a souhaité répondre aux questions de vulnérabilité de son territoire.

Pour cela, elle a souhaité définir une stratégie agricole et sylvicole en élaborant un DOCOBAS dès 2019 et en candidatant à un Appel à Projet PAT.

Sur l'angle de l'aménagement et développement de l'intérieur, comment faire face à la désertification, dépeuplement, et rendre attractif l'intérieur ?  
Comment créer des interfaces entre habitat diffus et environnement immédiat ?

La stratégie adoptée par la CC s'est construite autour d'un PAT distinguant Montagne et Plaine.



# PRÉSENTATION D'UN PROJET D'AUTONOMIE ALIMENTAIRE

## A) Volet Montagne :

Le PAT Montagne a consisté à aménager les terrasses pour y développer des jardins et vergers familiaux et développer le sylvopastoralisme autour des villages. 12 communes sont concernées, avec des contextes différents mais chacune a été accompagnée par la CC.

La démarche s'est déroulée selon les 5 phases suivantes :

- Repérage des parcelles à l'abandon ayant un potentiel productif et en s'affranchissant de la question foncière. L'aspect cartographique est primordial !
- Enquête parcellaire : Envoi des listings des numéros de parcelles au GIRTEC pour un premier niveau d'enquête
- Hiérarchisation au regard des éléments de l'enquête, de la connaissance du terrain, des outils fonciers utilisables, de l'identification des porteurs de projet potentiels
- Mobilisation foncière : Lancement des procédures et/ou échanges avec propriétaires lorsqu'ils sont identifiés
- Chiffrage et plan de financement

De cette première mise en œuvre, on peut tirer les enseignements suivants :

- La mobilisation foncière est le seul levier pour avancer et pourtant le plus long à obtenir. Il est nécessaire sur cet aspect de s'appuyer sur l'expertise du GIRTEC (biens sans maître, procédures d'abandon manifeste...).
- Le cadrage juridique est nécessaire : guide foncier, expertise cabinet d'avocat (pour conventionnement permettant aux communes d'investir de l'argent public sur des parcelles privées notamment).
- Soutenir chaque initiative car une grande difficulté à trouver des bras pour travailler la terre, démarrage difficile avec une nécessité d'élargir
- Apprécier l'activité humaine dans son appréciation la plus large en valorisant une diversité d'usages nourriciers : régie, association, projet pédagogique avec l'école, habitant/famille, agriculteur.



## B) Volet plaine :

Pour la plaine, l'enjeu est de produire local et sain en favorisant l'approvisionnement en produits locaux pour la restauration collective et en valorisant des parcelles communales pour une production maraichère de proximité, en agroécologie.

La démarche retenue :

- Diagnostic sur l'offre et la demande,
- Volonté d'infléchir les modes de culture avec le choix d'une production de proximité respectant les principes de l'agroécologie favorisant une régénération des sols,
- Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt auprès des communes,
- Réalisation d'une étude de faisabilité sur les stratégies d'implantation sur les parcelles identifiées à venir ...,
- Appel à candidature pour le choix des maraichers et demande de financement pour la réalisation des investissements (par la commune),
- Accompagnement technique des nouveaux maraichers et des maraichers déjà installés pour créer (portage CC).

Le territoire met actuellement en œuvre 4 projets sur les communes de Ghisonaccia, Prunelli di Fiumorbu, Ventiseri et Serra di Fiumorbu.

La description est faite de ces projets proposant de réelles différences et à propos desquels il convient de souligner la totale maîtrise qui est laissée à chaque commune qui, selon ses moyens et sa volonté, élaborera un plan plus ou moins ambitieux, en coordination avec les agriculteurs et maraichers déjà installés.

Pour l'ensemble des démarches présentées, l'implication technique de la Chambre d'Agriculture et du Girtec ont représenté des atouts d'importance sans lesquels aucune action n'aurait pu aboutir.





# ➤➤➤ PRÉSENTATION DE LA BANQUE DE SEMENCES DE L'OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT - CONSERVATOIRE BOTANIQUE DE CORSE

LAETITIA HUGOT - OEC

La BSC est portée par le conservatoire botanique de la Corse, outil public agréé par le ministère de l'écologie, doté de 15 agents, et qui a pour missions la connaissance et la conservation de la flore et de l'habitat naturel.

La banque de semences a été créée en 2008 avec pour principales activités :

- Semiothèque : collection de graines (herbier)
- Banque de conservation :
  - Sécurisation banque (duplication vers l'INRA d'une centaine d'espèces),
  - Entretien,
  - Techniques différentes adaptées aux graines : chambre froide, cryoconservation, lyophilisation
- Banque de travail et valorisation qui a pour objectif la connaissance biologique et la restauration de sites naturels (Cuscione, Focicchia).

Cette activité a contribué en 2016 à la création de Corsicagrana, marque propriété de l'OEC, pour les plantes sauvages (aromatiques et médicinales)

La BSC répond à un cadre scientifique et réglementaire comptant de nombreux partenariats (Gemes, labo biodiversité, INRAE, jardins botaniques étrangers...)

Pour les plantes domestiques, plusieurs initiatives sont en cours, dans le rural mais aussi en zones urbanisées, avec partage des savoir-faire.

Néanmoins, ce secteur répond à un cadre méthodologique essentiel (volet sanitaire) au sein d'un cadre réglementaire très strict (tests de germination normés).

Ainsi, dès lors que l'on dépasse le simple échange, ces normes et méthodes sont incontournables.

Un outil existe à l'OEC : il mérite d'être renforcé !

## ➤➤➤ ÉCHANGES AVEC L'AUDITOIRE

**Jean-Félix ACQUAVIVA, Président du comité de Massif**, rappelle que libre champ est laissé aux territoires, que des outils sont à disposition et qu'il s'agit de mettre en œuvre un chemin opérationnel exemplaire permettant un essaimage des initiatives.

**Antoine VERSINI, Maire de CRISTINACCE**, présente la méthode mise en œuvre sur sa commune pour remobiliser 15 ha à l'abandon.

Les propriétaires ont été invités à adhérer à une ASL. Le comité de Massif a financé une étude menée avec la SAFER.

Deux jeunes stagiaires ont réalisé un diagnostic des parcelles sur 2 ha. Ils ont établi un chiffrage des besoins mais, de ce point de vue, un appui technique est réellement nécessaire car, même si des volontés s'expriment, comme celle du jeune agriculteur qui exploitera une partie des terrains et qui dispose d'une formation agricole, la commune ne peut tout gérer seule.

Antoine VERSINI, Maire de CRISTINACCE sollicite d'ailleurs le comité de massif pour ses estives.

Ainsi, un appel au secours est lancé et, de ce point de vue, malgré les réticences exprimées lors de la rencontre des maires de Corse avec l'ordre des notaires, une différenciation fiscale pourrait représenter une solution.

**Antoine ORSINI, Président de la CC du Centre Corse**, rappelle que l'eau constitue également, voire davantage que le foncier, une problématique d'importance à laquelle il conviendra de répondre dans un avenir proche (par la réutilisation des eaux usées à des fins agricoles par exemple).

**François CASABIANCA, agronome**, mentionne l'auto-saisine du CESEC sur la question de l'autonomie alimentaire en vue du passage d'une extrême dépendance à une moindre dépendance, rappelant que l'autonomie alimentaire diffère de l'indépendance en ce qu'elle consiste à gérer ses dépendances.

Il rappelle en outre qu'à la pauvreté de certaines populations se rajoute la précarité de certaines autres, la Corse étant de ce point de vue très inégalitaire, tant socioéconomiquement que spatialement.

Selon lui, il faudra améliorer les complémentarités entre filières animales et végétales et accentuer les démarches d'autonomie pour les légumes, dont la meilleure production est constatée en été alors que les restaurations collectives sont pour la plupart à l'arrêt (écoles...).

Il faudrait donc repenser cette production pour qu'elle ne concerne pas uniquement les périodes où il y a du monde en Corse mais qu'elle s'étale au contraire sur toute l'année, au profit de la population domestique. A ces fins, l'ingénierie se doit d'être renforcée.



# ÉCHANGES AVEC L'AUDITOIRE

**Jean Marie SEÏTE, Vice-Président de la CC Ile Rousse Balagne**, en tant que Maire de Galeria, présente la démarche engagée sur son territoire avec pour objectif la justice alimentaire en Balagne et qui s'est concrétisée par la création d'une régie maraîchère permettant d'approvisionner des structures collectives ainsi qu'une cantine Bio.

Les PAT, outre les recherches et études sur le foncier, ont aussi des effets sociaux immédiats, avec par exemple la création d'une épicerie solidaire à laquelle sont abonnées 22 familles et d'une cantine scolaire servant de 60 à 70 repas par jour et passée en un an à 50/60% de Bio.

**Alexandre VINCIGUERRA, Président de l'Agence du Développement Économique de la Corse (ADEC)** rappelle que les prix des légumes s'envolent et que la maîtrise de leur coût constitue donc un enjeu économique si l'on veut éviter une trop grande dépendance.

**Jean-Jacques LUCCHINI, Conseiller territorial de l'Assemblée de Corse** souligne pour sa part l'aspect éducatif de la démarche.

Enfin, **Mme Pascale TESSEYRE, Présidente du Campus Agriscorsica**, rappelle les efforts des lycées agricoles pour augmenter le niveau de qualification des élèves avec notamment le renforcement des formations de niveau post-bac.

Pour conclure, **Jean-Félix ACQUAVIVA, Président du comité de Massif** reprend les nécessités de :

- mettre en place des démarches collaboratives entre ODARC, chambres, SAFER, GIRTEC...,
- disposer d'une task-force d'ingénierie permettant notamment de connecter production et distribution afin de rendre les prix acceptables,
- ne pas occulter le sujet de l'eau et propose un travail partenarial entre ODARC et Comité de massif sur cette question, en vue d'une meilleure anticipation des besoins, en particulier en prévision du transfert de la compétence en 2026.



# *Restitution atelier n°1*

*Gestion des flux touristiques : comprendre pour anticiper*

# ➤➤➤ GESTION DES FLUX TOURISTIQUES : COMPRENDRE POUR ANTICIPER



COMMENT CONCILIER LA PRÉSERVATION DE L'ESPACE ET L'ACCUEIL D'UN PUBLIC TOUJOURS PLUS NOMBREUX ?  
COMMENT PRENDRE DES DÉCISIONS ET AMÉNAGER EN CONNAISSANCE DE CAUSE ?  
POUR INTERVENIR, NOUS DEVONS DISPOSER D'INDICATEURS FIABLES ET PERTINENTS AFIN DE DONNER À L'ANALYSE DE LA FRÉQUENTATION UNE PLACE ESSENTIELLE DANS LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE : ELLE DEVIENT UN INDICATEUR DE PILOTAGE.

Selon l'ATC, la crise de la Covid19 n'a pas découragé les touristes lors de la saison 2021. La fréquentation globale de l'île est stable comparée à la saison précédente. Globalement et selon les enquêtes ADN tourisme, et Booking les conditions attendues par la clientèle depuis la crise sanitaire sont basées, au-delà du respect des gestes barrières sur une nécessaire expérience des lieux hors des sentiers battus privilégiant les espaces naturels et les loisirs de plein-air.

Aussi, aujourd'hui l'itinérance et les flux touristiques convergent vers des grands sites naturels de la montagne Corse les plus accessibles : Restonica, Bavedda etc... ainsi que sur les sentiers de randonnée : GR 20, sentiers du patrimoine etc...

La maîtrise des impacts de la fréquentation de ces monuments naturels doit être appréhendée avec justesse et pragmatisme. Il s'agit de répondre à des questions d'apparence basique : « Qui, où, quand, fait quoi et pourquoi ? » La mesure de la fréquentation renvoie alors, certes à des individus et des pratiques, mais aussi au temps et à l'espace.

Dans ce cadre, l'Assemblée de Corse, lors de sa session du 30 Novembre 2018 a mandaté ses Offices et Agences afin d'entamer une « réflexion sur la gestion de la fréquentation des sites patrimoniaux. » et la motion du 21 Octobre 2021 réitère et précise les engagements de la Collectivité de Corse en la matière.

Consciente de ces enjeux majeurs, la CdC recherche aujourd'hui une meilleure articulation entre la gestion des flux, leurs retombées et la nécessaire ouverture aux publics. L'OEC a entamé pour cela une démarche globale d'évaluation des flux sur notre région en expérimentant dans un premier temps sur des sites spécifiques car la compréhension doit être orientée vers l'action.

Cette démarche ne peut se faire sans une réflexion stratégique partagée par l'ensemble des acteurs de l'environnement en Corse : collectivités locales, institutionnels, socio-professionnels, associations etc...

Ces enjeux ont conduit la CdC à développer plusieurs axes d'intervention au travers de ces Offices et Agences et ont permis d'appréhender les évolutions des flux sur les territoires. Les outils de comptage nous donnent de précieux renseignements sur le nombre de visiteurs, les pics et les périodes mais ils ne suffisent pas.

Pour cela, l'OEC complètera son dispositif d'étude de la fréquentation par des mesures de l'impact environnemental notamment en partenariat avec l'Université di Corsica.

Si effectivement, des alertes ont été lancées ces dernières années, non seulement par le milieu associatif mais surtout par les acteurs socio-professionnels, en ce qui concerne l'absence de l'État et le manque de gestion des sites, il s'agit aujourd'hui de se donner les moyens à plus ou moins long terme d'aboutir à des solutions concrètes.

Dans un premier temps, et au-delà de la problématique juridique voire législative, certains sites doivent être traités immédiatement concernant la montagne :

- Col de Bavedda,
- Vallée de la Restonica,
- Et les Lavezzi pour le littoral.

Au regard des données dont l'OEC dispose, des réunions de travail ont d'ores et déjà été initiées par le Président de l'OEC (mutualisation des interventions et des compétences avec les services des routes de la CdC) avec la commune de CORTI ainsi qu'avec la CC de l'Alta Rocca pour mettre en œuvre dans les meilleurs délais, des mesures d'urgence pour la saison 2022 en termes d'accueil, d'information et de sécurité.

Spécifiquement pour la gestion de Bavella, il s'agira de :

- Mettre en place des points d'informations sur des zones stratégiques : Ponte Grossu, Col de Larone...,
- Mutualiser les moyens humains CCCAR et OEC afin d'optimiser la présence effective sur site,
- Gérer les stationnements : bas-côtés et parking,
- Matérialiser les emplacements pour les secours : pompiers..,
- Mener une réflexion sur la mise en place de sanitaires.

C'est un travail précurseur qui nous questionne non seulement sur les problématiques d'aménagement mais surtout sur les choix stratégiques d'évolution des usages des sites à haute valeur patrimoniale victimes de leur succès notamment par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Les participants se sont donc accordés, au travers d'échanges riches et variés, sur le fait que nous devons faire face, aujourd'hui, à une configuration complexe qui nécessite une identification des compétences et des modalités d'actions des différents intervenants Il s'agira alors d'aboutir à une gouvernance claire et effective des territoires. Cela permettra d'envisager sereinement non seulement une gestion opérationnelle sur le long terme mais aussi la dimension financière de la gestion écologique. Nous sommes au début d'un processus qui devra nous conduire sur le chemin d'une fréquentation maîtrisée des espaces naturels avec la volonté de protéger, de gérer et de partager un patrimoine naturel, culturel et paysager d'exception.



# *Restitution atelier n°2*

*Quels projets pour la filière bois ?*

# ➤➤➤ QUELS PROJETS POUR LA FILIÈRE BOIS ?

Don-Marc ALBERTINI, Maire de Ghisoni, animateur de cet atelier, remercie les participants présents. Une participation importante qui montre tout l'intérêt des acteurs à l'initiative portée par la CdC.

Don-Marc ALBERTINI rappelle en préalable les objectifs recherchés et propose ainsi une méthode pour la conduite de cet atelier. Ces assises de la montagne sont à considérer comme le point de départ d'un processus de concertation, d'échanges et de production qui se conclura par la tenue d'assises de la forêt et du bois en juillet prochain. Don-Marc ALBERTINI insiste sur la nécessité de s'accorder sur une méthode de travail, structurée, organisée et séquencée.

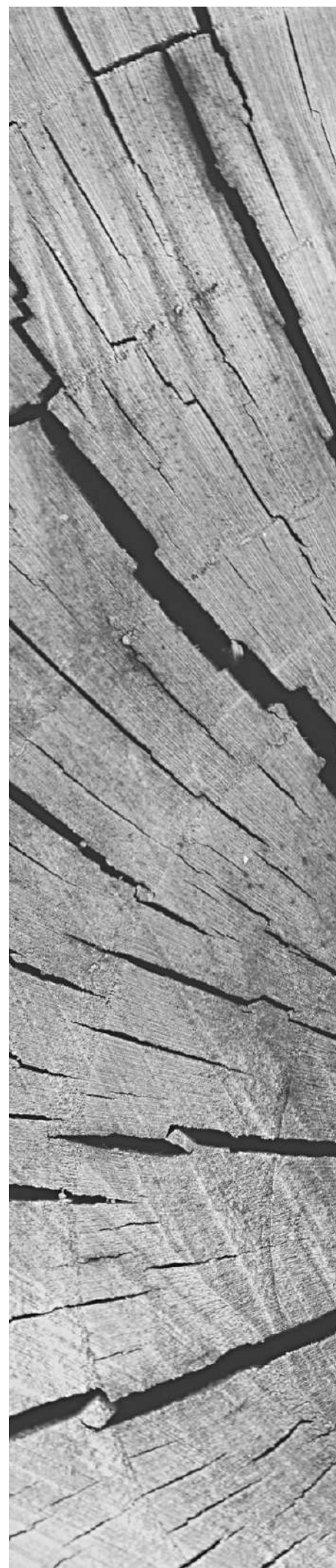
C'est à l'occasion de la tenue de la commission de la forêt de la Chambre des Territoires que se sont dessinés les contours d'une méthodologie qui va être présentée aux participants et mise aux débats ce jour : des groupes de travail thématiques, un binôme d'animateurs (un acteur de la filière et un technicien - CdC, office ou agence), et un chef de projet en la personne de Madame Audrey ANTONETTI-GIACOBBI, Directrice Générale Adjointe «Aménagement et développement du Territoire» pour coordonner l'ensemble des travaux et centraliser toutes les contributions.

Quatre ateliers sont ainsi proposés :

1. La ressource
2. La multifonctionnalité de la forêt
3. Innovation, Formation, expérimentation et emploi
4. La gouvernance

Après quelques échanges avec la salle, il est décidé de rajouter un cinquième atelier où vont se retrouver uniquement les professionnels.

Quatre animateurs se proposent très vite : Monsieur SANTELLI pour la ressource, Fabien ARRIGHI pour la multifonctionnalité de la forêt, Nadine NIVAGGIONI pour l'Innovation, la formation, l'expérimentation et l'emploi, Jean Jacques GIANNI pour la gouvernance et enfin Samson SANTONI pour le dernier atelier dédié aux professionnels.



# QUELS PROJETS POUR LA FILIÈRE BOIS ?

La seconde partie de la réunion est consacrée aux débats, qui vont se concentrer sur quatre grands sujets : Le bois énergie, les financements, la formation et bien entendu la ressource.

Joseph ALFONSI, Directeur de la SEM Corse Bois Energie souhaite intervenir en premier pour clarifier le rôle et la place de la SEM dans la filière. Une société qui est selon lui souvent critiquée, voir attaquée injustement.

Toujours sur la question du bois Energie, Monsieur Graziani s'interroge sur le principe de la subvention directe qui selon lui menace la viabilité des entreprises et souhaiterait que l'on s'intéresse à la subvention indirecte avec la mise en place d'un crédit d'impôt spécifique.

Autre frein au développement des entreprises de ce secteur : la faiblesse du marché et de la rareté de la ressource. Les temps de trajet sont un élément à prendre en compte qui grève considérablement la compétitivité des entreprises.

Samson SANTONI assure qu'il ne peut pas valoriser les bois de mauvaise qualité en bois énergie, le prix d'achat proposé étant trop bas.

Jean-Jacques GIANNI confirme de son côté que les prix se sont effondrés et que la source de revenu pour les communes forestières est en train de se tarir.

La SEM de son côté a besoin de bois ! L'équation semble impossible à résoudre ! L'enjeu est bien là. Des réponses devront être apportées.

La question de la ressource vient en débat : les professionnels regrettent que les bois disponibles et accessibles ne soient plus de bonne qualité. 60 % des coupes ne sont pas utilisables en bois d'œuvre et donc consacrées au bois énergie.

La demande existe et nous n'arrivons pas fournir. La qualité n'est plus au rendez-vous.

L'ONF apporte quelques éléments d'explication : cela fait 40 ans que l'on extrait que les meilleurs bois laissant ainsi de plus en plus de place au bois de mauvaise qualité. La mauvaise qualité, est en fait un héritage historique.

Quelques pistes de travail sont également proposées : le calcul des exploitants se fait en considérant les proportions des qualités dans les coupes, on pourrait expérimenter sur certaines coupes la quantification précise des catégories.

La puissance publique pourrait également intervenir financièrement pour compenser l'écart de prix, voir réguler les prix.

Le Président du Comité de massif souscrit à l'idée en précisant que cela ne peut s'envisager que de manière transitoire.

Les bois de mauvaise qualité sont destinés au bois-énergie. Ne pourrait-on pas, les valoriser autrement ?

Julien ROGÉ de Silvacoop souhaite évoquer la question de la formation.

# *Restitution atelier n°3*

*La gestion des risques dans les espaces naturels  
surfréquentés : le risque comme vecteur de gestion*



Le risque naturel peut se définir comme la rencontre d'un aléa et d'une vulnérabilité. Des risques de nature différente sont donc systématiquement mis en relation avec la gestion des visiteurs et les implantations des habitants. Nous pouvons donc dans un premier temps différencier deux types de risques :

- le risque environnemental,
- le risque lié à la pratique et/ou au milieu.

Aussi, les deux interventions du SIS Haute-Corse ainsi que de l'Università di Corsica, nous permettent d'appréhender au plus près la notion de risque dans la mise en œuvre de la nécessaire gestion des sites naturels.

Nous devons aujourd'hui faire face à :

- l'accroissement du combustible en surface et en masse (déprise agricole et baisse du nombre d'incendie),
- l'augmentation de l'urbanisation, souvent par mitage aux interfaces habitats / espaces naturels,
- l'augmentation de la fréquentation en milieu naturel,
- la dispersion des moyens de secours engagés sur plusieurs interventions.

Corrélés à la problématique du changement climatique avec :

- l'élévation de température,
- l'élévation des vitesses et des orientations de vents,
- des feux d'hivers qui présentent une intensité aussi importante que durant la saison feux de forêt,
- des épisodes tempétueux avec des crues torrentielles.

Tous ces facteurs nous conduisent à une augmentation du risque dans les espaces naturels et mettent en exergue la nécessité d'une coordination non seulement des acteurs locaux mais aussi des moyens publics.

En effet, si on veut mieux accueillir dans des massifs et dans les rivières comme le Fangu, il faut dimensionner les aménagements d'accueil du public ainsi que les infrastructures de protection des personnes.

Plus particulièrement, à Bonifatu, la situation de la saison estivale 2021 a conduit à des fermetures du massif de plus d'une vingtaine de jours, il faut donc trouver des solutions alternatives afin de limiter l'occurrence de fermeture non seulement en améliorant l'évaluation du risque sur site mais surtout en associant les socio-professionnels comme de réels relais sur les territoires.

Toutefois, les aménagements restent essentiels, et les socio-professionnels nous alertent aussi, sur la nécessité d'encadrer certaines pratiques afin de limiter l'occurrence de l'accident en montagne.

Cela permettra de limiter les interventions directes liées au secours à la personne : nous avons en effet constaté une évolution de plus de 35 % des interventions des secours en montagne en 2021 par rapport à 2017.

La présence humaine sur site reste alors un élément fondamental du processus d'évaluation et de gestion du site.

On doit dans ce cadre évoquer, la communication autour du risque avec la prégnance évidente de la présence des réseaux sociaux et de leur usage. Il nous est aujourd'hui impossible de gérer l'information circulant sur les réseaux et nous devons mettre en place une meilleure information sur les sites afin de contrebalancer les effets néfastes de l'afflux d'informations individuelles.

La diffusion du risque doit ainsi être réfléchi au cas par cas :

- Comment on diffuse l'information du risque
- Et comment on relaie l'information.

Par ailleurs, au-delà de l'action directe, l'ensemble des intervenants s'accorde sur le fait que seules, la prévention et la prévision nous permettent de diminuer le risque sur les biens et les personnes et ceci afin d'optimiser l'intervention opérationnelle. Un focus particulier devra être accordé à la gestion opérationnelle des sites.

La présence humaine s'avère nécessaire afin d'aboutir à une gestion maîtrisée des flux. On aborde ainsi la notion de capacité seuil des espaces naturels.

En ce qui concerne spécifiquement les ouvrages de prévention et d'intervention liés à la DFCI, il est à noter qu'un manque de financement nous contraint à des contractions drastiques des interventions et de la présence des secours sur les sites. Une nécessaire ingénierie de projets est aussi à mettre en place auprès des collectivités.

Les points essentiels évoqués sont donc centrés autour de quelques perspectives :

- de prendre en compte de manière privilégiée l'appréhension des risques dans la gestion des sites naturels,
- d'assurer une gestion humaine des territoires : surveillance, alerte, information, sensibilisation,
- mettre en place des outils d'alertes notamment sur la vigilance crue similaire au dispositif vigicrue. Une expérimentation pourra être envisagée sur certains sites comme la vallée du Fangu (capteurs),
- mettre en place une politique d'alerte et de diffusion du risque en lien avec les socio-professionnels et les acteurs du secours (SIS) sensibilisation, information.





# *Restitution atelier n°4*

*La multifonctionnalité de la forêt,  
support du développement des territoires ?*



L'atelier a été animé par Frédéric MARIANI, Maire d'Olmi È Capella. La multifonctionnalité est une notion très complexe. C'est un élément important de développement du territoire avec un besoin de définition des contours et des interactions.

Les forêts de Corse remplissent de nombreuses fonctions mais de fait regroupent une multitude d'acteurs et donc des conflits d'usage. Il y a nécessité d'une gestion concertée et à l'échelle d'un massif.

Il faut passer par la notion de compatibilité des usages pour cadrer au mieux les activités par rapport aux impératifs réglementaires.

L'ONF intervient dans ce cadre en accompagnement des communes et collectivités.

On a vu que la notion de multifonctionnalité recoupe de nombreuses thématiques liées aux autres ateliers des Assises de la Montagne. C'est donc une notion très transversale.

Un large débat s'est tenu sur plusieurs usages et plusieurs types d'activités.

Un échange s'est tenu sur la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

La notion de forêt est un peu transparente dans le langage courant. Il faut la remettre au cœur de l'éducation à l'environnement.

Des outils existent mais il y a un besoin d'aller sur cette thématique et de travailler conjointement : éducation nationale/CdC/OEC/acteurs de terrain.

Il y a aussi un besoin de travailler sur un maillage de structures d'accueil des scolaires à l'échelle des territoires et sur différentes thématiques (écologie, culture...).

Les métiers de la montagne (guides, accompagnateurs) peuvent également être des promoteurs et des vecteurs de la sensibilisation. Ces acteurs ont aussi évoqué la question de l'aménagement pour l'accueil en forêt et souhaitent être associés aux échanges pour le développement de l'usage de la forêt.

La question des estives a été également soulevée.

Un point a été fait sur l'état d'avancement de l'étude du comité de massif sur les bergeries et le travail du lycée agricole de Sartè sur la thématique.

# MULTIFONCTIONNALITÉ DE LA FORÊT

Il y a un réel intérêt sanitaire et financier à se réappropriier les estives. S'il y a volonté politique, les moyens sont mobilisables.

Un exemple sur la commune d'Arghjusta a été cité avec la réhabilitation d'une bergerie avec mise à disposition d'un atelier de transformation.

Sur la question des financements :

Certaines lignes du PDRC sont sous utilisées. Cela est lié à un problème de filière certes mais aussi et surtout au besoin d'accompagnement de certains maitres d'ouvrage.

- Accompagnement administratif pour la mise en place de marchés publics,
- Accompagnement dans la recherche de fonds complémentaires (autofinancement).

La CADEC a mis en place un fonds dédié pour le compte de la CdC : le fonds PAESE (5 Millions d'€, prêt à taux 0) pour aider à la mise en avant des 20 % d'autofinancement.

Il y a également une réflexion qui est actuellement menée sur l'élargissement de ce fonds sur le développement économique.

Les problèmes administratifs lors de l'instruction des dossiers au titre du FEADER sont liés au fait que l'UE a une forte exigence en la matière. La notion de maîtrise foncière est souvent un élément bloquant, tout comme l'obligation d'avoir des plans de gestion durable.

Le fonds montagne récupère bon nombre de ces dossiers en difficulté.

*Par conséquent, il est nécessaire de prendre en compte la notion de temporalité relative à la forêt, qui se trouve être différente des politiques publiques générales.*

*A travers une démarche systémique, il s'agit ainsi de mesurer pleinement les spécificités territoriales riches et complexes de la forêt en Corse afin d'appréhender au mieux une gestion raisonnée qui tient compte des nombreux usages et usagers.*





CUMITATU DI A MUNTAGNA CORSA  
COMITÉ DE MASSIF DE CORSE



*Siate attone di u vostru territoriu*

www.eventcom.fr

  @MassifCorse

